Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260127-2026_002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10
Présents : M.TAILLEBOIS Jean-Michel, M. CARRÉ Robert, Mme BEREST Audrey, M.JOSSE Jean-Claude, M. DELAUNAY Xavier, Mme GEST Céline, Mme HARDY Annick, M. LE GRAND Frédéric, M. VALET Maxime, M. VAEVIEN Benoit
Absentes excusées : Mme STRAZZER Françoise, Mme GIRAUDON Claire, Mme CHAUVIERE Thyphaine
Absents : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert
Secrétaire de Séance : M. JOSSE Jean-Claude

Date de convocation : 20 janvier 2026

****

Délibération n° 2026-002

Structure Eglise : maîtrise d'œuvre diagnostic et demande de subvention au Département

Vu la délibération n°8-2025-2 décidant de procéder aux travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'Eglise, et sollicitant l'Etat pour une subvention au titre de la DETR, et le Département pour une subvention au titre du Dispositif Patrimoine.
Considérant la proposition du CAU35 d'effectuer une visite de l'Eglise Notre-dame de Cherrueix pour en établir un diagnostic visuel.
Considérant le rapport et les préconisations, ci-dessous, établis par l'architecte conseil du Département :
Il relève les problèmes suivants :
- déformations structurelles visibles à l'extérieur
- fissures intérieures, dont une traversante
- traces d'humidité et fuites

Il préconise la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble de la structure de l'édifice (maçonnerie, charpente, couverture) ainsi que, si possible, une étude de sol, par un bureau d'étude dès que possible.
Considérant la précision de M le maire sur l'éligibilité possible de ce diagnostic à une subvention du dispositif Patrimoine du Département.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour
DECIDE d'engager un diagnostic de l'ensemble de la structure de l'Eglise en mandatant 1 ou plusieurs bureaux d'étude
DECIDE de demander une subvention au Département dans le cadre du dispositif Patrimoine, à hauteur de 40%
DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2026
CHARGE le maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tout document relatif à cette décision

Suivent les signatures
Extrait certifié conforme

Cherrueix, le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Michel TAILLEBOIS

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Claude JOSSE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du
Affiché le

MAIRIE DE CHERRUEIX 35 Ille et Vilaine